

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	082	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5	Subventions

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Association « USL RUGBY »
Proposition de versement d'une subvention complémentaire au titre de 2022

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance en date du 13 avril 2022, le Conseil Municipal a attribué à l'association « USL RUGBY », une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 €, au titre de l'année 2022.

Les co-présidents de cette association ont sollicité après le bouclage du Budget Primitif l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour faire face aux dépenses occasionnées par le 30^{ème} anniversaire du trophée de la ville de Lectoure. Il est donc proposé à l'Assemblée de l'examiner à l'occasion de cette nouvelle étape budgétaire.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide d'accorder à l'association « USL RUGBY » une subvention complémentaire de 2 000 €.

Pour : 25

Abstention : 1 (Christiane PREVITALI)

Contre : 1 (M. Thierry THOREAU)

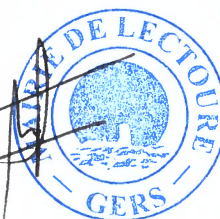
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Loïc DÉANGLES

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 SEP. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022